

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 Juin 2022 à 20 H 30

Le vingt-sept Juin deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21 Juin 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Lucie DANCETTE, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à M. Guy VACHON

Mme Caroline MUSCELLA donne pouvoir à M. Yves DELORME

Mme Corinne CHABORD

Mme Nadine EUKSUZIAN

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Martine BEGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

DELIBERATION n° 2022.042 : Attribution d'une aide financière à REAL DANCE

M. le Maire informe les membres de l'assemblée de la création d'un magasin de vente de chaussures de danse dénommé « REAL DANCE » situé 55 Route Départementale 386 à Sainte- Colombe.

Le propriétaire sollicite un soutien financier auprès de la Région, de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que de la commune d'implantation.

Coût total du projet : 25 497.82 € HT

Conformément au dispositif, l'attribution de l'aides financière est répartie de la façon suivante :

- Aide régionale au développement des petites entreprises du commerce pour un montant de 5 099.56 €
- 3 000 € Co-financement obligatoire de la part de Vienne Condrieu Agglomération
- 3 000 € Co-financement obligatoire de la part de la commune de Sainte-Colombe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération N°1511 du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes du 16 Décembre 2016,

Vu la délibération CP 2021-12/07-113-6195 de la commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 17 Décembre 2021 approuvant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 13 Décembre 2021 approuvant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

Vu la délibération n° 2022.041 du Conseil Municipal du 27 Juin 2022 approuvant la convention actualisée n° 2 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement d'une aide financière de 3 000 € à la REAL DANCE**

Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le 27 Juin 2022

**Le Maire,
Marc DELÉCQUE**



Transmis en Préfecture le : - 8 JUIL. 2022

Affiché le :

'- 1 JUIL. 2022